



Am

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le 09 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués, au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie AILLET, Maire.

Date de la convocation et d'affichage : 04/03/2026

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 9

Nombres de conseillers présents ou représenté(s) :

Nombre de conseillers votants :

Présents : Jean-Marie Aillet, Yves Marlas, Guy Bertazzo, Aurélie Salgues, Philippe Lafabrie,

Pouvoir(s) : Vincent Lahens donne pouvoir à Aurélie Salgues, Nicolas Ganil donne pouvoir à Yves Marlas

Absent(s) : Mathieu Thiberville, Laurence Amigues

Aurélie Salgues a été nommée **secrétaire de séance**.

Objet : Approbation du compte financier unique 2025.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves Marlas, 1er adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Jean-Marie AILLET, Maire, Le grand livre est à la disposition des conseillers.

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	Réalisé 2025	Chap	LIBELLE	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	117 849.49	70	Produits des services	12 508.70
012	Charges de Personnel	159 642.59	73	Reversement sur recettes	160 965.40
014	Atténuation de produits	13 244.00	74	Dotations et participations	195 810.82
65	Autres charges de gest° courante	83 618.36	75	Autres produits de gest° courante	23 415.89
66	Charges financières	6 449.72	76	Autres produits	5.14
67	Charges exceptionnelles		78	Reprises amort. Prov.	750.02
68	Dotations provisions semi-budgétaires		013	Atténuation de charges	22 877.28
042	Op° ordre entre sections	814.27	042	Op° ordre entre sections	
TOTAL		381 618.43	TOTAL		416 333.25

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	Réalisé 2025	Chap	LIBELLE	Réalisé 2025
20	Immobilisations incorporelles	0.00	10	Dotations, fonds divers, réserves	40 356.78
204	Subv d'équipement versées	0.00	13	Subventions d'investissement	70 400.00
21	Immobilisations corporelles	158 800.40	16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	20	Immobilisations incorporelles	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	040	Op° ordre entre sections	814.27
16	Emprunts et dettes assimilés	24 651.52			
040	Op° ordre entre sections	0.00			
TOTAL		183 451.92	TOTAL		111 571.05

	Restes à réaliser	151 059.90		Restes à réaliser	194 189.00
--	-------------------	------------	--	-------------------	------------

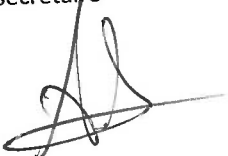
1. Dit qu'il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité le compte financier unique 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire




Le Maire
Jean-Marie AILLET



**Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire**

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.